



STATISTIQUES ET INDICATEURS

# LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI - 4ème Trimestre 2023



Au 4ème trimestre 2023, 14 190 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail ont été décomptées. Ce nombre d'entrées en formation diminue de **-9,7%** sur un an.

**14 190 entrées en formation au 4ème trimestre 2023, soit -9,7% par rapport au 4ème trimestre 2022.**

Entre octobre et fin décembre 2023, nous comptabilisons **14 190** entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, soit une baisse de **-9,7%** par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Au niveau mensuel, une baisse est constatée au mois d'octobre (**-24,8%**). En novembre le nombre d'entrées en formation est stable par rapport à novembre 2022. Tandis que pour le mois de décembre le nombre d'entrées en formation a augmenté de **+11,2%**.

**GRAPHIQUE 1 :  
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail*

## La part des demandeurs d'emploi non qualifiés dans les entrées en formation augmente

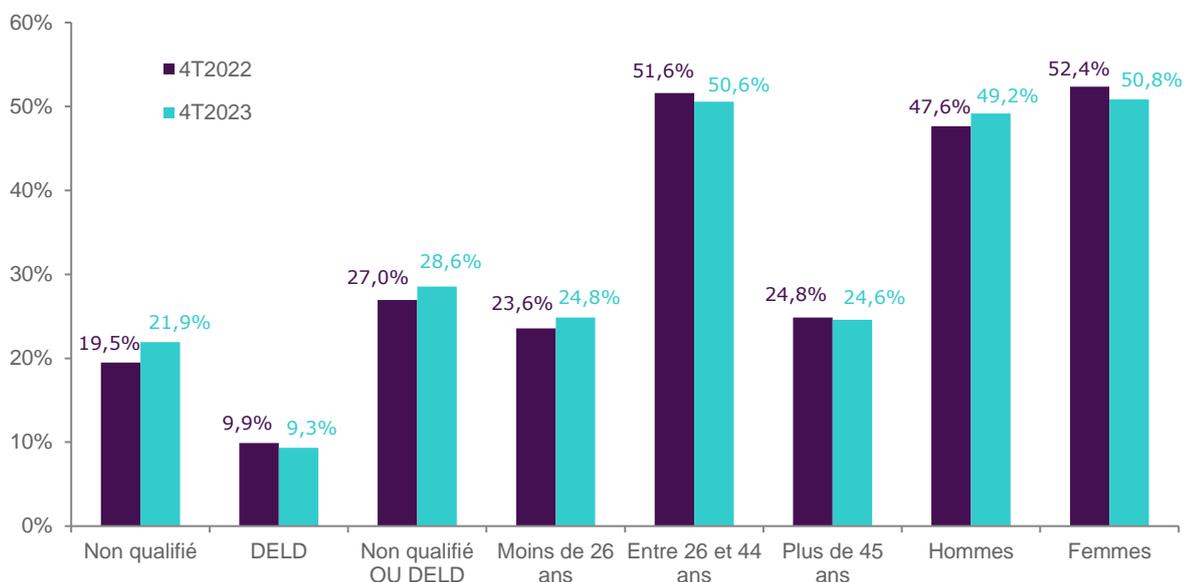
La part des demandeurs d'emploi non qualifiés entrés en formation au quatrième trimestre 2023 augmente de **+2,4** points par rapport au même trimestre de l'année précédente.

La part des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD), inscrits depuis au moins un an au moment de leur entrée en formation, est aussi en légère baisse. Mais cette baisse est à mettre en relation avec la baisse des demandeurs de longue durée dans la demande d'emploi globale.

La part des demandeurs d'emploi de 26 à 44 ans diminue également (**-1** point) alors que les autres classes d'âge ont vu leur représentativité se stabiliser ou augmenter.

## GRAPHIQUE 2 :

### CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRÉS EN FORMATION



*Champ* : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

*Non qualifié* : (niveau de formation inférieur à BEP,CAP ou égal à BEP,CAP mais sans diplôme obtenu)

*DELD* : demandeurs d'emploi de longue durée (au moins 12 mois en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation).

*Non qualifié ou DELD* : demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée.

*Source* : France Travail, fichier des entrées en formation.

## En moyenne, l'entrée en formation des demandeurs d'emploi se fait dix mois après l'inscription à France Travail

Pour un quart des demandeurs d'emploi entrés en formation au quatrième trimestre 2023, cette entrée a lieu **un mois et demi après leur inscription** sur les listes de demandeurs d'emploi (Tableau 1).

La moitié des entrées en formation se produit après le quatrième mois qui suit l'inscription. Enfin, un quart des entrées en formation concerne des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de dix mois.

L'ancienneté d'inscription avant l'entrée en formation augmente avec l'âge. En moyenne, les demandeurs d'emploi de moins de 20 ans entrant en formation le font dans les deux mois après leur inscription; cette moyenne monte à **361 jours** pour ceux âgés de 45 à 49 ans et atteint **509 jours** pour les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus.

A l'inverse, plus le demandeur d'emploi entré en formation est jeune, plus la durée du plan de formation est élevée, notamment pour les moins de 20 ans, où la durée moyenne de formation atteint **797 heures**. Elle diminue avec l'âge pour atteindre **458 heures** pour les 55 ans et plus.

La durée moyenne de formation est plus élevée pour les femmes (**634 heures**) par rapport aux hommes (**574 heures**).

**TABLEAU 1 :****ANCIENNETÉ AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION ET DURÉE DE LA FORMATION SELON L'ÂGE ET LE SEXE - 4ÈME TRIMESTRE 2023**

Age à l'entrée	Ancienneté avant l'entrée en formation (en jours)				Durée prévue du plan de formation (en heures)			
	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile	Moyenne	1er quartile	Médiane	3ème quartile
Moins de 20 ans	73	14	42	90	797	399	700	1 000
20-24 ans	144	26	71	175	732	280	475	980
25-29 ans	237	44	124	302	600	252	400	800
30-34 ans	273	48	142	329	603	231	403	840
35-39 ans	301	53	149	351	571	238	420	800
40-44 ans	339	64	164	383	540	231	400	800
45-49 ans	361	70	173	433	516	209	400	765
50-55 ans	379	77	190	429	513	258	400	730
55 ans et plus	509	91	230	571	458	167	400	644
Hommes	269	40	118	302	574	243	428	837
Femmes	274	45	128	323	634	252	434	840
Ensemble	272	42	123	315	605	247	434	840

*Champ* : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail

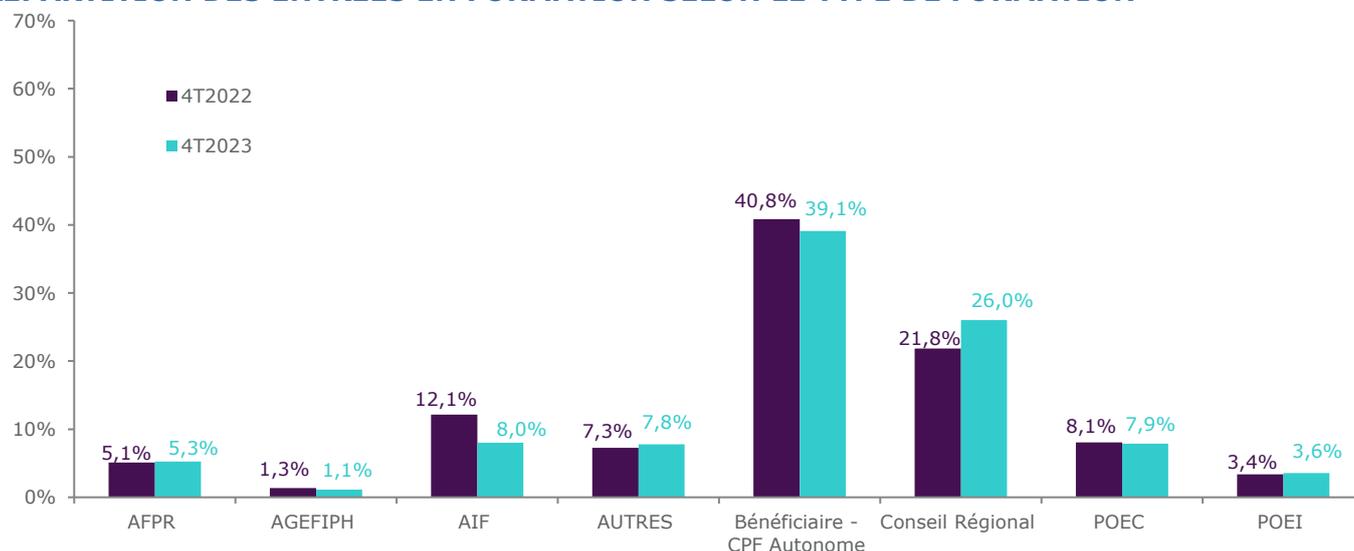
*Lecture* : au 4ème trimestre 2023, l'ancienneté en inscription avant la formation est de 14 jours pour un quart des personnes âgées de moins de 20 ans, elle est supérieure à 90 jours pour un autre quart. La durée de la formation est inférieure à 399 heures pour un quart des moins de 20 ans ; elle est supérieure à 700 heures pour un autre quart.

*Source* : France Travail, fichier des entrées en formation.

## Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent près de 4 entrées en formation sur 10

Les formations financées par le bénéficiaire, notamment par le CPF autonome, représentent **39,1%** des entrées en formation. Elles sont en diminution (-1,7 point) par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le conseil régional est à l'origine du financement de **26,0%** des formations. Suivent ensuite celles en AIF avec **8,0%** des formations, en évolution annuelle de -4,1 points.

**GRAPHIQUE 3 :****RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION**

*Champ* : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

*Source* : France Travail, fichier des entrées en formation.

## Deux champs de formation regroupent plus du tiers des entrées en formation des demandeurs d'emploi

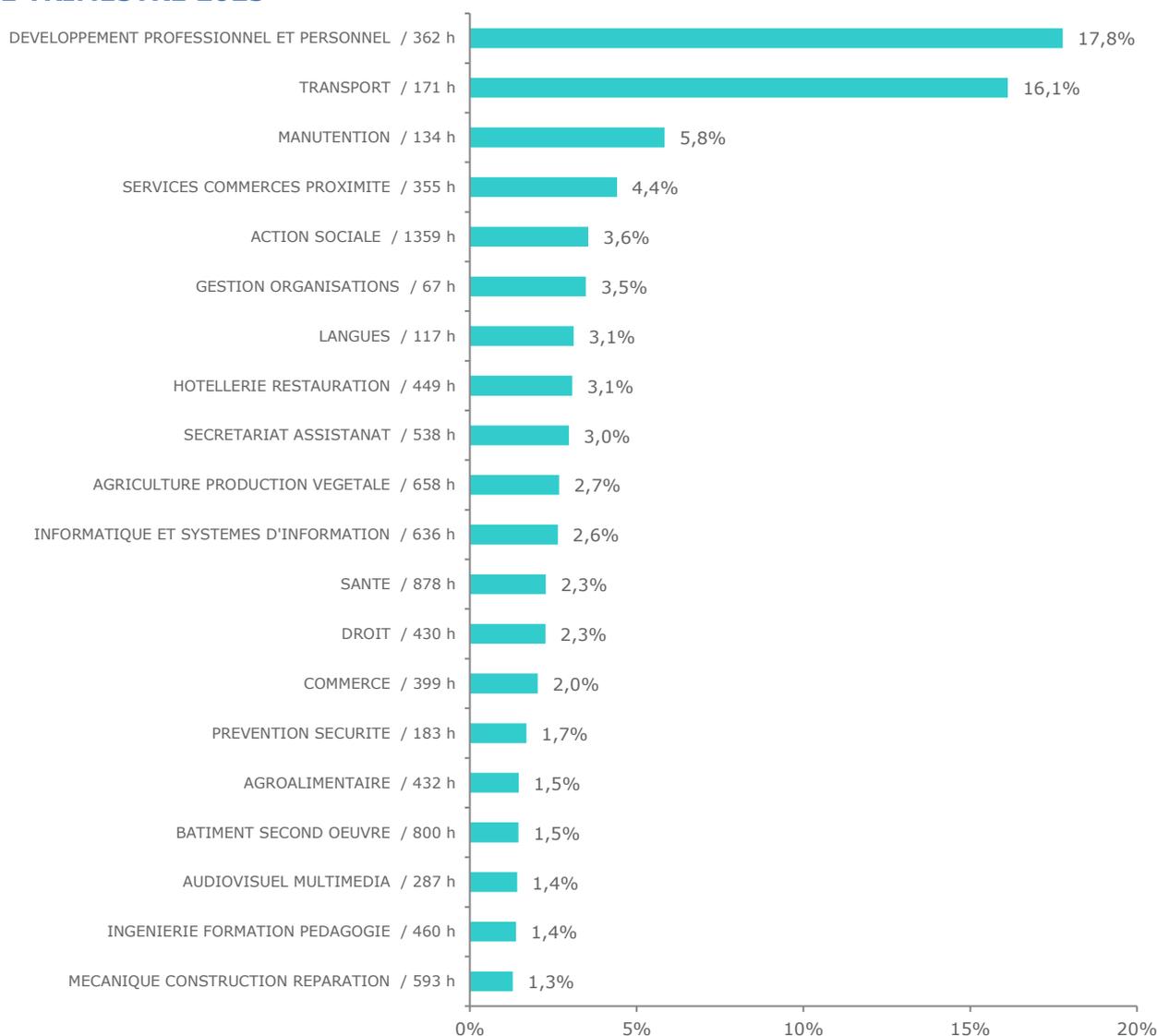
Vingt champs de formation regroupent **80,9%** des entrées en formation (*graphique 4*). Plus **d'un tiers** d'entre elles sont concentrées dans deux champs de formation : le développement personnel et professionnel (**17,8%**) et le transport (**16,1%**).

Il existe une très forte variation dans les durées moyennes de formation en fonction des champs de formation, allant de **67 heures** pour les formations sur la gestion organisations à **1 359 heures** pour les formations de l'action sociale.

Parmi les autres formations importantes en terme de volume d'heures, nous pouvons identifier les formations relatives à la santé et dans une moindre mesure le bâtiment second œuvre et l'agriculture.

### GRAPHIQUE 4 :

#### PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR CHAMP DE FORMATION - 4ÈME TRIMESTRE 2023



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.*

*Lecture : le champ de formation « Transport » regroupe 16,1% des entrées en formation au 4ème trimestre 2023. La durée moyenne des formations y est de 171 heures.*

*Note : Seuls les 20 premiers champs de formation sont présentés ici (soit 80,9% des entrées en formation).*

*Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

## Les trois quarts des formations répondent à trois objectifs

Le principal objectif des formations est la certification, qui concerne **48%** des entrées en formation. Cet objectif affiche une durée moyenne de formation plus élevée que la moyenne (550 heures).

**11%** des formations concernent la professionnalisation, avec une durée moyenne de formation de **376 heures**, suivies par les formations de perfectionnement et d'élargissement des compétences, qui représentent **8%** des formations, avec une durée moyenne de **113 heures**.

Suivent ensuite la remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation (**8%** pour **380 heures**) et (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel (**7%** pour **297 heures**).

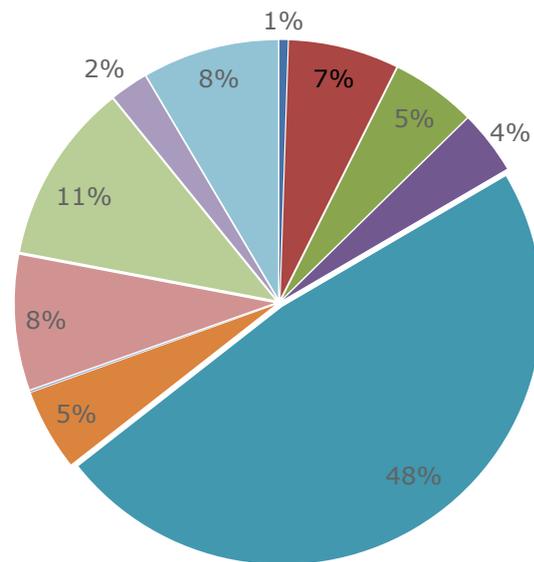
Selon l'objectif de chaque formation, les durées moyennes varient : **113 heures** pour le perfectionnement, élargissement des compétences à **550 heures** pour les certifications.

### GRAPHIQUE 5 :

#### PART ET DURÉE MOYENNE DES FORMATIONS PAR OBJECTIF DE FORMATION

##### - 4ÈME TRIMESTRE 2023

- Non déterminé / . h
- (Re)mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel / 297 h
- Adaptation poste travail AFPR / 388 h
- Adaptation poste travail POE / 279 h
- Certification / 550 h
- Création d'entreprise / 149 h
- Non concerné / 870 h
- Perfectionnement, élargissement des compétences / 113 h
- Professionnalisation / 376 h
- Préparation à la qualification / 187 h
- Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation / 380 h



*Champ : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail*  
*Source : France Travail, fichier des entrées en formation.*

### Les objectifs de formation

**Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).

**Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.

**Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.

**Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.

**Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.

**Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

## Des formations concentrées en Loire-Atlantique

La répartition des entrées en formation suit la répartition habituelle observée sur les autres indicateurs socio-économiques.

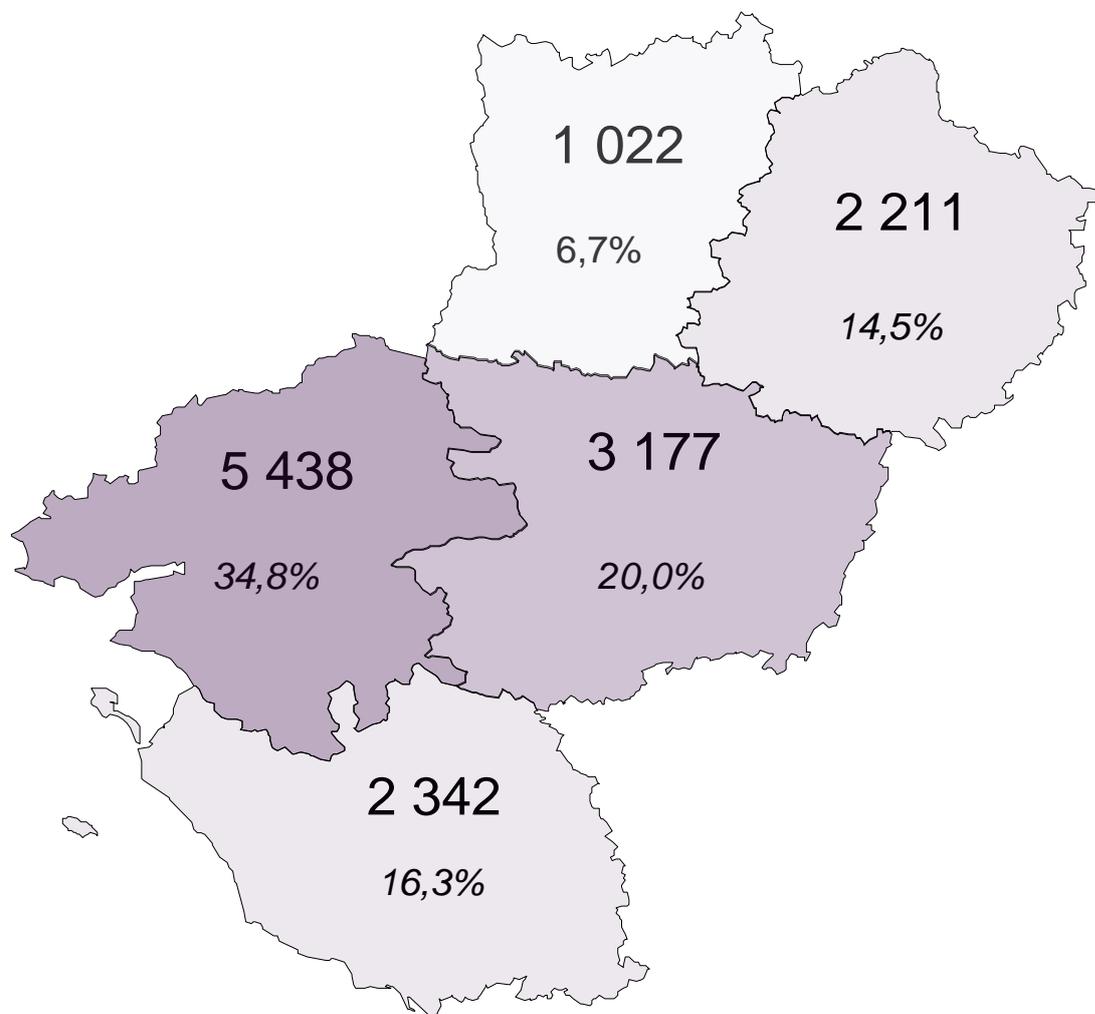
La Loire-Atlantique comptabilise près de **5 438** entrées en formations, soit **34,8%** du total régional.

Le Maine-et-Loire arrive en second avec **3 177** entrées en formation, soit **20,0%**.

Quant à la Vendée, elle enregistre plus de **2 300** entrées en formation, représentant **16,3%** du total régional, suivie par la Sarthe avec plus de **2 200** entrées en formation, soit **14,5%**.

Enfin, la Mayenne enregistre **1 022** entrées en formation, soit **6,7%** des entrées en formation au niveau de la région.

**CARTE 1 :**  
**RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION PAR DÉPARTEMENT**  
**- 4ÈME TRIMESTRE 2023**



*Champ* : demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.

*Source* : France Travail, fichier des entrées en formation.

## Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de France Travail. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de France Travail :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

## Les types de formation

Action de Formation Préalable au Recrutement (**AFPR**) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (**POE individuelle**) : d'une durée maximale de 400 heures, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à France Travail. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à moins de 12 mois pour l'AFPR.

Action de Formation Conventionnée (**AFC**) : l'action de formation conventionnée par France Travail vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Aide Individuelle à la Formation (**AIF**) : elle est attribuée par France Travail pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.

Autre formation prescrite mais non financée par France Travail : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La **POE collective** concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

## La rémunération des demandeurs d'emploi en formation

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-Formation (**AREF**). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de Fin de Formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (Allocation de Solidarité Spécifique Formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par France Travail, bénéficier de la Rémunération de Formation France Travail (**RFPE**). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération Publique de Stage - RPS).

Directeurs de la publication :  
**Martine CHONG-WA NUMERIC – Jean-Marc VIOLEAU**

Responsable de la rédaction :  
**Vincent RAGOT**

Conception et réalisation :  
**Service SEE**

Contact : statsPDL@francetravail.fr

France Travail Pays de la Loire  
1 rue de la Cale Crucy  
44100 Nantes

